

MISE EN CANDIDATURE

Section 1 – Identification du candidat

Prénom

Nom

Adresse du domicile : no Rue / Avenue App.

Ville/Municipalité

Code postal

Téléphone

Courriel

Section 2 – Identification du poste pour lequel la candidature est déposée

- ☐ Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

Ou

- ☐ Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.

Section 3 – Attestation des conditions et qualités requises

Je, _____, atteste être une ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

Ou

Je, _____, atteste être une issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.

Note : Une restriction a été introduite par le Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration pour limiter la candidature à un seul poste (article 4 (4)). Le candidat de la communauté ne pourra donc pas soumettre sa candidature pour plus d'un profil.

ET atteste remplir les conditions prévues à l'article 4 du *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, soit :

- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Avoir au moins 18 ans;

- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones ou de la Loi électorale, au cours des cinq dernières années;
- Ne pas être un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Ne pas être un membre du personnel du centre de services scolaire;
- Ne pas être un membre de l'Assemblée nationale;
- Ne pas être un membre du Parlement du Canada;
- Ne pas être un juge d'un tribunal judiciaire;
- Ne pas être le directeur général des élections ou un autre membre de la Commission de la représentation;
- Ne pas être un fonctionnaire, autre que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui est affecté de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Ne pas être une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Ne pas être un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal pour les centres de services scolaires de l'île de Montréal;
- Ne pas être une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste.

Signature

Date

Note : La section 4 de la mise en candidature fait partie intégrante du formulaire de mise en candidature, elle doit être remplie. Elle sera véhiculée aux membres du comité de cooptation pour départager les candidatures.

En plus d'un bref texte exposant les motifs au soutien de votre candidature, nous vous demandons un curriculum vitae (CV) ou un extrait pertinent de celui-ci notamment au soutien de votre attestation des conditions et qualités requises énoncées à la section 3.

[illegible]

Section 5 – Signature

Je, _____, déclare soumettre ma candidature comme membre de la communauté du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides.

Signature

Date

Section 6 – Acceptation de la déclaration de candidature

Je, _____

1) déclare avoir reçu la présente déclaration de candidature le _____ ;

2) accepte la production de la présente déclaration de candidature puisqu'elle est complète.

Signature de la personne autorisée à accepter
la production d'une déclaration de candidature

Date